L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, E. HARDY {EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Samory, 45 & 47, Vieille-Levée—Vêtements, toiles, marchandises sèches.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue Gravier, No 55—Viandes, poisson, volailles et légumes, conserves en boîtes, cognac, quincaillerie, parapluies, &c.

La Ville.

Nouvelles et Rumeurs.

Les officiers du *Lavoisier*, qui sont arrivés avant hier soir en ville, ont dû être étonnés de voir l'émotion causée par leur présence parmi la population de la Nouvelle-Orléans.

Cette émotion s'explique par l'état des esprits dans une ville bloquée par mer depuis plusieurs mois, et qui a vu ses communications par terre avec l'Europe suspendues complètement depuis six semaines.

La silencieuse attitude gardée par les puissances étrangères sur la question de reconnaissance de la Confédération du Sud, le mutisme forcé des consuls étrangers à la Nouvelle-Orléans laissés depuis longtemps sans instructions, l'anxiété bien naturelle des cinquante mille étrangers résidents de cette ville dont les relations d'amitié et d'affaires avec leur patrie ont été supprimées par M. Abraham Lincoln, tout concourait à faire de l'entrée d'un navire de guerre français, le premier qui eût franchi les passes depuis le blocus, un véritable événement. Un journal avait d'ailleurs annoncé que le *Lavoisier* apportait les malles de la Havane et qu'il venait directement de France, et les quinze mille français de la Nouvelle-Orléans étaient disposés à croire que leur gouvernement, après les avoir longtemps délaissés, avait résolu enfin de leur rouvrir les communications postales, supprimées par le fait de Lincoln au mépris des traités et au préjudice du commerce français du Havre et de Bordeaux.

Toute cette effervescence n'a pas tardé à tomber lorsqu'on a appris que le *Lavoisier* ne viendrait pas en ville, qu'il n'avait pas apporté d'autres lettres que les dépêches officielles destinées au consul, et que les officiers amenés par le remorqueur *Watson* entendaient ne jouer d'autre rôle que celui de simples visiteurs. Les intentions du gouvernement français à l'égard de la Confédération restent donc plus que jamais couvertes d'un voile mystérieux, et ses nationaux n'ont encore d'autre ressource que de faire un nouvel appel à leur patience, ou de mettre en pratique l'adage antique avec une légère variante : "aide toi, l'empereur t'aidera."

Deux confrères plus heureux que nous, publient des lettres de la Havane, et la coïncidence de cette publication avec l'arrivée du steamer français ne manquera pas d'éveiller les soupçons des croiseurs fédéraux, car il ne viendra pas à l'idée de leurs commandants que même de simples feuilles de papier puissent éluder leur vigilance.

Nous avons inséré hier un communiqué au sujet des Bons de la ville, afin que nos lecteurs puissent apprécier les deux faces de la question. Nous avions ignoré jusqu'alors que la ville eût un besoin d'argent aussi pressant, résultant du défaut de paiement des taxes, et nous avions cru tout d'abord que la mesure était prise uniquement dans l'intérêt du public pour remédier à la rareté de la petite monnaie. Le crédit de la ville est assurément fort bon pour 500,000 piastres, et si cette émission ne devait donner lieu ni aux fraudes ni aux spéculations, nous nous inclinerions devant le fait accompli. Il n'en sera malheureusement pas ainsi et nous prendrons la liberté de suggérer au conseil comme moyen d'éviter, dans une certaine mesure, les spéculations qui se feront pour le rachat de ces bons, un amendement portant que tous les bons qui ne seront pas rentrés au trésor de la ville en paiement des taxes d'ici au 31 décembre 1862, seront remboursables à présentation par le trésorier en espèces ou billets ayant cours à cette époque. Ceci serait une garantie pour ceux qui se trouvant détenteurs de bons vers la fin de 1862, et n'ayant pas de taxes à payer ne parviendraient pas à s'en débarrasser.

Le débarquement sur la levée par un seul bateau à vapeur de 120 balles de coton a jeté en émoi les alarmistes. Pendant que le *Delta* regarde l'événement avec le verre grossissant du pessimisme, le *Crescent* traite la chose de bagatelle et il donne à l'appui de sa quiétude les chiffres suivants. Les réceptions de coton depuis le 1er septembre ont été cette année de 655 balles, tandis que l'année dernière elles avaient été de 121,000 balles; le stock sur place est de 10,639 balles contre 155,000 à la date correspondante de 1860. Enfin, ajoute le *Crescent*, il nous faut quelques milliers de balles pour l'industrie domestique, et les petits envois que font les habitants ont pour but de faire face à des besoins très urgents. L'habitant qui n'a pas d'autres moyens de se procurer des provisions, ne peut laisser ni sa famille ni ses nègres mourir de faim à côté de sa récolte.

Dans le *talk on change* du même journal nous trouvons, tous les jours, l'indication de propriétés appartenant à des gens du Nord. Avec un zèle patriotique d'autant plus louable que peu de gens se soucient d'entreprendre cette tâche, le rédacteur du *Crescent* s'est mis à la chasse des yankees et il dénonce sans pitié les propriétés qui doivent tomber sous le coup de la loi de séquestre. Maintenant que le receveur pour la Nouvelle-Orléans est nommé, il faut espérer que la loi va être mise sérieusement à exécution. Le Nord est sans pitié pour les nôtres et ne respecte pas plus la personne que les propriétés de nos concitoyens; toute faiblesse de la part des citoyens du Sud vis-à-vis des ennemis apparents ou cachés de notre Confédération serait plus qu'une faute.

LE PORT DE BRUNSWICK.—Voici les renseignements que nous trouvons dans la Nouvelle Encyclopédie sur ce port, qui serait, au dire du télégraphe, menacé d'une attaque :

Brunswick, port d'entrée et chef lieu du comté de Glynn, en Géorgie, agréablement situé sur une colline peu élevée, sur la rivière à la Tortue, à 60 milles S. S. O. de Savannah. Ce port a une rade spacieuse et sûre, avec 13 pieds d'eau sur la barre à la marée basse, et un phare sur l'île St Simon, à huit milles plus bas. L'entrée du détroit de St Simon par où la rivière à la Tortue se jette dans l'Atlantique, est environ à 10 milles à l'ouest de la ville. Le tonnage du district en 1853, s'élevait à 1,969. A l'époque de la publication de l'Encyclopédie, le chemin de fer de Brunswick à la Floride n'était pas encore terminé.

NOUVELLES DU KENTUCKY.—Plusieurs escarmouches ont eu lieu entre Columbus et Caïro entre les éclaireurs des deux armées. Dans l'un de ces engagements un détachement de cavalerie confédérée a chargé une compagnie d'infanterie fédérale et lui a tué ou blessé six hommes.

Samedi dernier deux ou trois canonnières fédérales ont descendu le fleuve jusqu'à environ deux milles de Columbus et ont jeté des bombes sur les deux rives pour tâcher d'obtenir une réponse des batteries masquées. Mais les confédérés n'ont pas daigné leur rendre leur politesse et ils sont repartis comme ils étaient venus.

Un voyageur arrivé à Barting Green, dans le Kentucky, rapporte que les fédéraux, commandés par le général Rousseau ont occupé Elizabethtown, dans le comté de Hardin. Cette ville est à trois ou quatre milles au sud de la colline Muldrough et à 14 milles au sud de Rolling Fork où les sécessionnistes ont détruit un pont. La nouvelle est donc douteuse. Nos forces sont à dix milles au sud d'Elizabethtown. De toute façon une rencontre est inévitable.

ACCIDENT ARRIVÉ AUX TROUPES DE LINCOLN.—Un voyageur arrivé du Nord annonce qu'un grave accident est arrivé sur le chemin de fer, à 30 milles à l'ouest de Seymour, dans l'Indiana. Le train portait un régiment de Cincinnati à St-Louis, lorsqu'un moment où il passait sur une ravine, le pont se rompit et tous les wagons furent précipités de trente pieds de haut. Cent quinze soldats furent tués et un grand nombre blessés. Une compagnie entière manque à l'appel.

CANDIDAT POUR LE CONGRÈS.—On verra en se référant aux annonces que M. Ch. J. Villeré est candidat pour représenter le Premier District de la Louisiane au Congrès de la Confédération.

COLLÈGE DES JÉSUITES.—On verra par une annonce insérée plus loin que les classes de cette institution ouvriront mardi prochain, 1er octobre.

INSTITUT CHARPEAUX. — Mme Charpeaux annonce aujourd'hui aux familles, par l'intermédiaire de l'*Abeille*, que le réouverture des classes, dans son institution, située Chemin du Bayou, 282, près de la rue Claiborne, aura lieu mardi prochain, 1er octobre. Nous n'avons pas besoin de recommander aux familles cette maison d'éducation; tout le monde sait que les enfants y reçoivent une instruction à la fois solide et variée, et que l'excellente directrice s'applique également à former l'esprit et le cœur de ses élèves.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Dépêches de l'après-midi.

LA GRANDE EXPEDITION NAVALE. Sa destination.

Savannah, 25 sept.—Le *Republican* de ce matin dit que le rapport envoyé de Richmond hier, sur l'autorité d'un voyageur arrivé de New York et portant qu'une expédition de 20,000 hommes était destinée à s'emparer de Brunswick, en Georgie, est corroboré par des renseignements donnés dans une lettre, écrite de New York par une dame du Sud.

Lundi, le général Ripley, à Charleston, a reçu une dépêche annonçant que la flotte fédérale qu'on équipait à Old Point Comfort, était partie pour le Sud.

Les prisonniers d'Etat à Louisville—Habeas corpus—Transfert des prisonniers à Indianapolis.

Nashville, 25 sept.—Le colonel Durrett et MM. W. Barr, (rapporteur télégraphique de la presse du Sud) qui ont été arrêtés avec le gouverneur Morehead, sous le prétexte d'avoir correspondu avec le Sud, avaient été envoyés au pénitencier à Jeffersonville.

Sur la demande de *habeas corpus*, le juge Catron a lancé un mandat d'*habeas corpus* pour obtenir leur mise en liberté, sur quoi les fédéraux, pour empêcher l'exécution du mandat, ont fait transférer les prisonniers à Indianapolis.

Dépêches de nuit.

Mouvements de la marine fédérale—Navires de guerre en vue des côtes de la Caroline du Nord—Forte canonnade entendue en mer—Pilotes de côte pris par l'ennemi.

Wilmington, 25 sept.—La barque suspecte dont il déjà été parlé, est encore en vue de New Inlet. Tantôt on aperçoit un steamer et tantôt un navire à voiles. Hier, deux steamers étaient en vue ; ce matin on n'en voyait plus qu'un seul.

Dimanche, deux ou trois pilotes de côte envoyés aux vaisseaux de guerre de Lincoln, ont été faits prisonniers. On suppose qu'on leur fera faire un service obligatoire pour la flotte fédérale.

Lundi, six steamers étaient en vue de Macon, mais ils ont disparu presqu'aussitôt. On croit généralement ici que la destination de tous ces navires est le Cap Fear, où ils essaieront d'établir un dépôt pour l'exportation des approvisionnements maritimes et du matériel de guerre.

Une personne digne de foi, de New-River, comté d'Onslow, rapporte qu'on a entendu une forte canonnade en mer, lundi, vers l'orient, qui s'est continuée depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure de l'après midi. Mais on ne sait rien que par le rapport de ce voyageur.

Mutations dans l'armée de la Virginie occidentale—Le général Floyd prend le commandement en chef de l'armée—Nouveaux prisonniers fédéraux—Tout est tranquille sur le Potomac — Respect des Fédéraux pour la Franc-Maçonnerie.

Richmond, 25 sept.—Le commandement de l'armée de la Virginie occidentale a été remis au général Floyd, le général Wise ayant été appelé à un autre commandement.

Environ 25 prisonniers fédéraux sont arrivés ici cette après midi, venant du comté *Hasdes*. On n'a pas entendu dire qu'il y ait eu aucun engagement sur le Potomac.

On a appris que lorsque les Fédéraux sont arrivés à Hampton, le 3me régiment de New York, sous le commandement du colonel Mason, est entré dans la loge des Francs Maçons, qu'il a réuni tous les livres, papiers et emblèmes maçonniques, les a emballés dans des caisses et les a expédiés à Baltimore, où ils attendent des ordres de la Grande Loge de la Virginie. Toutes précautions ont été prises pour les préserver de toute violation.

CONTRIBUTIONS POUR LES VOLONTAIRES.—Mme Lay, femme du lieutenant-colonel Lay, du 6me régiment de la Louisiane, est en quête de par dessus en toile cirée ou en caoutchouc pour les soldats de ce régiment, afin de les préserver de la pluie pendant les gardes. Elle partira dans deux semaines pour la Virginie. Voir l'avis que nous insérons plus loin.

CANDIDATURE AU CONGRÈS.—Nous appelons l'attention sur une communication insérée dans nos colonnes d'annonce, et relative à la candidature offerte par des citoyens du premier District Congressionnel à M. Rufus Dolbear.

THEATRE D'ORLEANS.—Les zouaves français annoncent pour dimanche prochain leur dernière représentation avant leur départ pour Richmond. Leur programme est des plus attrayants comme on pourra le voir en jetant un coup d'œil sur nos colonnes d'annonce ; nous en reparlerons.

THEATRE DE L'OPERA.—C'est ce soir qu'une société d'amateurs donne une grande représentation à l'Opéra, au profit du marché gratuit. Les directeurs font, en ce moment, un pressant appel au public pour qu'on les mette à même de continuer leurs distributions à 1.386 familles. Aller à l'opéra ce soir est un moyen facile de contribuer à cette bonne œuvre.

Les amateurs doivent jouer *Richelieu ou la Conspiration*, drame en cinq actes, et *His last legs* comédie. Un bon orchestre exécutera des morceaux choisis pendant les entr'actes.

CHRONIQUE LOCALE.

Une quête.—Nous recevons la lettre suivante :

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,
Messieurs,

Les dames de la Paroisse St-Augustin vous prient de recevoir leurs sincères remerciements pour la générosité avec laquelle vous avez mis à leur disposition l'usage de votre journal pour une messe qui a été chantée à l'église St-Augustin, et se font un devoir de vous annoncer que le montant de la quête au profit des volontaires de la Confédération s'élève à $162 75.

Nouvelles troupes.— Il passe par notre ville, presque chaque jour, des corps de troupes se dirigeant sur divers points du théâtre de la guerre. Hier, le capitaine Louis Rush et sa belle compagnie se sont rendus au Camp Moore, et il est arrivé une compagnie du Texas et une autre du Mississippi, partant pour la Virginie.

Réserve de l'Artillerie d'Orléans.—Une erreur s'est glissée dans la traduction du compte-rendu de notre rapporteur au sujet du bataillon d'artillerie d'Orléans. Le bataillon a en ce moment quatre compagnies au service actif de l'Etat. Ces compagnies qui sont engagées pour un an sont réparties dans les différents camps. Elles emmènent en partant les onze pièces qui leur appartiennent sous la garde de la compagnie de réserve. Cette compagnie de réserve a en outre six pièces de 6 et de 12 qui lui ont été remises par le Gouverneur.

La compagnie de réserve va se trouver appelée, par suite de la démission du capitaine Ruffier, démission donnée pour cause de santé, à élire un capitaine et à remplir les vacances qui pourront résulter de promotions. Voici le cadre actuel des officiers et sous-officiers tel qu'il résulte du rapport adressé samedi dernier au chef de la Légion de la Louisiane :

.... capitaine.
Armand Guyol, 1er lieutenant.
P. J. Delpit, 1er lieutenant jr.
L. T. Mazent, 2me lieutenant.
B. O'Connell maréchal des logis chef.
H. Derel, J. Villarrubia, H. Gérard, Jno. Yendiche, F. Maistra, maréchaux des logis.
P. L. Cornejolles, G. Barnaud, Z. Mazent, O. Drouet, L. Chopping, Eug. Villarrubia, caporaux.
H. Audoin, chef artificier; S. Boullon, J. B. Joubert, E. Dufossiguez, Ch. Madeol, J. Boissart et J. B. Dicola, artificiers.

La compagnie compte en outre 84 canonniers actifs et une réserve de 23 membres, et elle reçoit chaque jour de nouvelles accessions qui font espérer qu'avant peu l'effectif de deux batteries, c'est-à-dire 96 hommes non compris les officiers et sous-officiers. On nous annonce qu'elle fera prochainement une sortie avec sa batterie attelée.

Recorder Gastinel.—Valentin Frank est accusé d'avoir été assommé sur le trottoir de son boarding house, rue St-Philippe, par Charles Zimfer, domicilié dans la rue Poydras. L'accusé a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Paul Lecoste est accusé d'avoir volé, dans le canal Carondelet, il y a cinq semaines, un esquif appartenant à Jean Dalord.

Mary Thompson dit que Susan Williams lui a pris des effets et d'autres objets.

Jean Dolbeau a été prié de bien établir que deux carafes lui avaient été volées de la maison de .... Mallet.

Adèle et Philomène Foquin, f. c. l., sont accusées d'avoir insulté Mlle Rosa Géudris.

Jas Dunn et Robert Burt que Patrick .... sont accusés de s'être introduits ....

Paragraphes.—M. Beach a pratiqué hier la levée du cadavre de Peter Minck, mort d'une affection de cœur dans une cellule du cachot de Dauphine. Il était âgé de 36 ans.

[illegible]

POUR LE CONGRÈS,
CHARLES J. VILLERÉ
Candidat pour le Premier District Congressionnel.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
M. PERALTA.
Election au 1er lundi de novembre.

Auditeur.
MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à l'élection d'une prochaine.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.
MARC DUBART,
est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain. SES AMIS.

A LOUER.
Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à J. W. HINCKS, No 111 rue du Canal.

Mulets à vendre.
A vendre, dans un lot de 100 Mulets d'Amérique. J. B. SLAWSON, No 4 rue Royale.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

IX

LES COMPAGNONS DE VOYAGE—(Suite.)

Les voyageurs mirent pied à terre dans la cour de l'auberge et confièrent leurs chevaux au domestique.

A travers la porte ouverte de l'écurie éclairée d'une lampe dans le fond, on voyait un cheval arabe de haut prix, paré d'une riche housse de harnais blancs aux ressorts d'argent; à côté était un autre cheval, excellent aussi, mais qui, plus simplement équipé, paraissait celui d'un serviteur.

Le dominicain, qui avait lancé un coup d'œil de ce côté, vit avec un nouveau déplaisir qu'il y avait encore du monde dans l'auberge à cette heure avancée.

Cependant, en entrant dans la salle basse, il n'y aperçut aucun étranger; il n'y avait là que le maître du logis, auquel il s'adressa pour demander le moyen de se procurer un bateau.

Après avoir reçu les instructions nécessaires, il se rendit avec ses compagnons au bord de l'eau.

Le vent, qui avait redoublé de violence, tordait et pliait des peupliers plantés devant le mur de l'auberge, soulevait des tourbillons de graviers de la grève, frappait les barques amarrées qui se heurtaient avec un bruit de chaînes et soulevait en vagues bondissantes l'étendue de la rivière.

Le mur de l'auberge, tourné vers le bord de l'eau, était percé de fenêtres. L'une d'elles, appartenant à une chambre du premier étage, se voyait éclairée.

Le conducteur d'Etienne, que tout inquiétait, la remarqua encore.

Le châssis à cadre de plomb était ouvert, mais l'un des peupliers l'abritait d'une jalousie naturelle; c'était dans l'instant où un fort coup de vent écartait ses branchages qu'on découvrait la fenêtre.

Sur le fond de la chambre éclairée se détachait alors en silhouette une tête penchée à la croisée, et qui, encadrée de cheveux légers et ondulés, ne pouvait être que celle d'un très jeune homme ou d'une femme.

Après avoir fait cette observation d'un regard, le dominicain descendit sur la grève, choisit une des barques qui flottaient à fleur d'eau, et appela le batelier auquel elle appartenait, pour qu'il en ouvrît la chaîne; puis il dit à cet homme qu'il se passerait de ses services, parce que cinq personnes remplissant suffisamment le bateau, son frère et lui se chargeraient de le conduire et de le ramener bientôt sur cette rive.

Les quatre religieux et le jeune homme s'embarquèrent.

Les deux frères dominicains étaient à la proue, tenant les avirons.

Etienne, assis sur une banquette, devant eux, avait le coude appuyé sur son genou et penchait dans sa main sa tête douce et candide, dont la blanche fleur de la lune augmentait la pâleur.

Les frères cordeliers se tenaient debout à la poupe.

La barque avançait avec de violentes secousses parmi les vagues soulevées au milieu de l'étendue houleuse, coupée de l'ombre des nuages et des lignes d'étincelles scintillantes que traçaient les lueurs du ciel.

Le dominicain pria rudement les frères cordeliers de s'asseoir, parce qu'il avait déjà assez de peine à conduire le bateau sous le vent, et qu'en se tenant ainsi debout, ils en augmentaient le balancement.

Les frères de saint François ne répondirent rien et restèrent immobiles. Depuis le départ sur l'eau, leur silence, leur attitude avaient, dans ce qu'on pût le définir, quelque chose de sinistre et de hautain.

L'un d'eux, celui qui avait toujours paru avoir la priorité sur son frère, ne paraissait occupé qu'à mesurer de l'œil l'espace franchi, qui devenait toujours plus large entre la barque et le bord.

Lorsqu'il jugea être arrivé au milieu du courant:

—Ecoutez, maintenant! dit le cordelier d'une voix qui domina le bruit du vent et des eaux et commanda l'attention.

Les regards se portèrent vers lui.

—A présent que vos cheveux ne peuvent plus devancer les nôtres à la course et vous permettre de fuir, continua-t-il, je dois dire ce qui nous amène. Vous emmenez un criminel d'Etat; il faut nous le rendre.

Le dominicain et Etienne demeurèrent pétrifiés, le premier laissant subitement sa rame en suspens.

—Un criminel, reprit le cordelier, dont l'ordre d'arrestation a été lancé ce soir même, dont les traces sont poursuivies dans tout le rayon de Paris et que son signalement nous fait reconnaître ici.

Il étendit à ces derniers mots la main vers Etienne.

Et tandis que les trois personnes qui lui faisaient face restaient frappées de stupeur:

—Livrez nous donc l'accusé de bonne volonté, reprit le moine, et le courant de cette eau ne sera point troublé de traces de sang.

—Jamais! s'écria le dominicain avec violence. Je réponds de ce jeune homme; je veux le refuser et je le garde.

—Ah! la douceur ne réussit pas, reprit-il. Eh bien, la force!

Lui et son compagnon jetèrent leur froc de moine et laissèrent voir un sergent des archers et un soldat armés de pied en cap.

—Soit! dit le frère dominicain, la force!

Lui et son compagnon jetèrent leur froc et laissèrent voir un officier de l'ambassade d'Espagne et un valet à la livrée de cette maison.

Le malheureux Etienne frissonna: la protection du ciel l'abandonnait.

L'étonnement retint quelques secondes immobiles ces quatre hommes qui s'entre-regardaient.

Mais les soldats du roi de France s'élancèrent l'arme au poing contre leurs adversaires.

L'officier s'avança aussi vivement vers eux, et tous trois en même temps fondirent au milieu de la barque.

Quant au valet espagnol dont nous avons vu la figure sombre et dure sous le capuchon, et qui se taisait parce qu'il ne savait pas le français, on le vit rester fixe et impassible à côté du jeune homme. Il n'était point là pour se battre.

Etienne n'avait pas d'armes, et, d'ailleurs, en pieuse main n'avait jamais dû s'en servir.

L'officier était donc seul contre deux adversaires.

Tandis qu'il croisait le fer avec le sergent des archers, le soldat tenta de le saisir au collet pour le terrasser.

Se retournant à demi, il passa à la main gauche son épée qu'il tenait encore brandie contre le premier des assaillants, et de la droite il assénа au second, plus rapproché de lui, de rapides coups de poignard.

Mais la lame rencontra la boucle du ceinturon du soldat et se brisa en éclats.

Prenant alors l'épée à deux mains, l'officier la fit flamboyer dans un tournoiement si rapide, il en fit jaillir avec tant de vigueur des coups lancés de tous côtés en même temps, qu'il tint tête quelques moments aux deux hommes d'armes, tâchant à la fois de les atteindre de son fer et de les rejeter par dessus le bord de la barque dans la rivière.

La lutte inégale dura ainsi.

Mais cette épée, si obstinée à ne pas se baisser, fut rompue d'un coup puissant par le fer du sergent, et se brisa si près de la poignée qu'elle déchira profondément la main du combattant.

Alors l'officier, se retournant, s'écria:

—A la nage! Etienne, à la nage!

Le jeune homme comprit que c'était sa seule ressource à tenter, et s'élança dans la rivière.

Il fendait l'eau; on distinguait sa jeune tête blonde sur la nappe transparente, à la lueur de la lune.

Le courant l'entraînant, il traversait la Seine en descendant un peu en aval.

Les deux archers se hâtèrent de diriger le bateau sur le bord que le fugitif allait gagner; et la main blessée de l'officier ne put leur disputer l'aviron.

Mais au premier mouvement qu'ils avaient fait pour aller atteindre la rive opposée, le valet espagnol s'était élancé à la nage sur les traces d'Etienne; il gagnait de la distance et flottait déjà à côté du jeune homme.

En ce moment, l'officier de l'ambassade d'Espagne pâlit profondément.

Les minutes s'écoulèrent silencieusement, mais actives, terribles.

Les deux archers, faisant fendre l'eau à la barque, approchèrent rapidement du bord, le gagnèrent, s'élancèrent sur le rivage.

Ils se postèrent sur la grève où le fugitif allait arriver. Ils étaient sûrs alors de remplir leur devoir et d'emmener leur prisonnier.

Mais l'Espagnol avait saisi Etienne, et cramponnait à l'épaule du jeune homme ses doigts nerveux.

Il se passa alors entre deux eaux une scène à demi cachée mais horrible. On apercevait seulement deux hommes enlacés l'un à l'autre, tournoyant, paraissant au dessus de la nappe blanche, puis s'enfonçant sous les flots, battant le courant, faisant bouillonner la rivière autour d'eux, remontant sur l'eau et replongeant encore dans la profondeur. Puis on voyait la nappe blanche teinte toute rougie de sang.

Enfin un seul des corps reparut à la surface de l'eau.

C'était le valet du seigneur de Zuniga, qui ne savait pas le français, mais qui emportait avec lui cet ordre espagnol:

"Si le fugitif risque d'être arrêté, il faut le poignarder."

L'officier restait seul morne et sombre dans la barque, qui, entraînée par le courant, allait d'elle-même prendre le large.

Les deux archers étaient debout sur le rivage, immobiles d'horreur.

Le valet espagnol, sa tâche remplie, regagnait rapidement le bateau, puis, secouant l'eau de ses habits, se blottissait dans le fond, remettait le poignard au fourreau, et retombait dans sa peau impassibilité.

Le vent était si fort, les vagues roulaient avec tant de violence, qu'elles rejetèrent le corps du jeune homme ensanglanté sur la grève.

Dans la poitrine d'Etienne il y avait encore quelques battements de cœur. Il revit une minute la sainte vision qui l'avait accompagné en chemin... puis le tableau qui l'entourait.

Saint François venait l'arrêter; saint Dominique l'avait poignardé.

Ô illusion, remonte au ciel, tu ne peux pas longtemps habiter la terre.

Le jeune homme expira.

Les deux archers restaient encore interdits et épouvantés.

Le pouvoir était alors si faible, que, pour s'emparer d'un criminel d'Etat, on avait cru devoir avoir recours à un déguisement pour n'en saisir par adresse, afin d'éviter une rixe avec les agents espagnols, pour lesquels le peuple aurait pu prendre parti. De même que le conspirateur était forcé d'employer le mystère pour sauver un de ses affidés compromis, l'autorité elle-même craignait pour avoir recours à de pareilles ruses.

Mais les archers n'avaient pu arrêter en route le fugitif, le voyant ici et les siens montés sur d'excellents chevaux qui leur auraient permis de s'enfuir trop loin, leur fut alors de trouver une façon forte dans le cabaret où ils avaient su s'arrêter avait été aussi trompé.

Maintenant ils ne pouvaient non plus s'emparer des meurtriers, serviteurs de l'ambassadeur d'Espagne, ceux-ci étant retranchés dans une barque qui tenait le large et devant arriver bientôt à l'auberge où étaient les chevaux, tandis qu'eux, les agents de l'autorité, étaient forcés d'aller gagner un pont qui les entraînait dans un long détour.

Le groupe formé par les deux hommes d'armes et le corps étendu sur la grève apparut donc encore quelques minutes immobile dans la faible lueur de l'espace.

Pendant cela, les deux agents du seigneur de Zuniga avaient déjà regagné le bord, rendu la barque, repris leurs chevaux, et s'étaient rapidement remis en route.

Cet officier maintenant attaché à l'ambassade d'Espagne était Morlaix, ancien serviteur du marquis de Belliès, et, comme on l'a vu, chargé d'exécuter ses dernières volontés.

Lorsqu'il avait repassé devant le mur de l'auberge, la jeune tête blonde que le premier d'entre eux avait aperçue à la fenêtre n'y était plus ; quand ils avaient repris leurs chevaux à l'écurie, le beau cheval si richement équipé n'y était plus.

La personne qui se tenait à cette croisée, dans la scène qui s'était passée sur la nappe de la rivière, avait en vain forcé son regard à pénétrer l'espace jusqu'à une distance vaporeuse. Entre le ciel et l'eau elle n'avait pu entrevoir qu'une lutte où tout se confondait indistinctement. Mais en voyant le mouvement violent qui se faisait autour du jeune passager, en voyant l'air morne du conducteur du fugitif qui ramenait sa barque au bord, elle avait pressenti ou plutôt parfaitement jugé ce qui s'était passé.

Et on aurait pu entendre la voix de cette personne murmurer :

— Pauvre Etienne!.... Je ne l'ai pas voulu... mais c'était sa destinée.

Puis elle était remontée à cheval, suivie d'un page; et sur sa monture qui avait le feu de l'Arabie dans les veines, elle avait fendu l'espace d'une vitesse à défier les voleurs, mendiants à main armée et autres gens de cette sorte qui auraient pu se rencontrer dans la campagne.

Le trajet n'avait été que d'une demi-heure jusqu'à Paris.

Il était onze heures du soir. En ce moment les portes de la ville étaient fermées.

Mais celle qui y arrivait s'était fait abaisser le pont-levis et ouvrir les chaînes en envoyant demander au chef de poste la permission de rentrer à Paris, et en même temps lui faisant passer son nom, qui était celui de la *duchesse de Montbarre*.

(*A continuer.*) CLEMENCE ROBERT.

Noyé.—Le coroner Beach a tenu hier une enquête sur le corps d'un jeune garçon, orphelin, âgé de dix ans, nommé John Dougherty, qui s'est noyé accidentellement dans le fleuve, en se baignant, en face de la rue Sixième, 4me district. Il appartenait à l'Asile des Orphelins.

Ecrasé.—Un homme qui conduisait une charrette chargée de mur de vêt, rue Poydras, près Baronne, est tombé de sa voiture, hier soir, vers cinq heures, et l'une des roues lui a passé sur le ventre, le blessant grièvement. Il a été transporté chez lui, ... dans un cab. Nous n'avons pas pu savoir son nom.

ENCORE UNE COMPAGNIE.—Une compagnie composée de 86 hommes est partie du Lac Noir samedi dernier sous le commandement du capitaine William Mabry. Cette compagnie est composée d'hommes appartenant aux paroisses Natchitoches et Bienville. *L'Union des Natchitoches.*

TRAITEMENT SUBI PAR LES DAMES A WASHINGTON.—Le *Baltimore Exchange* publie la correspondance suivante :

Samedi, à onze heures du matin, Mme ...... avait la visite d'une dame de ses amies, lorsqu'elle vit entrer deux hommes qui lui annoncèrent qu'elle était en état d'arrestation ainsi que sa famille. Immédiatement des hommes armés se placèrent dans les salons à toutes les portes et autour de la maison, tandis que quatre hommes visitaient le haut de la maison, forçant les portes des appartements, brisant les serrures des meubles, fouillant les tiroirs, les caisses, éventrant les matelas, retournant les poches des robes avec une activité destructive. Les dames firent de vaines remontrances, on leur dit de se taire si elles ne voulaient être mises sous la garde de sentinelles. Les mains de l'une d'elles qui tenait un portefeuille furent violemment froissées et on la poussa violemment dans une chambre où on l'enferma avec un soldat.

Leurs vêtements furent souillés par les mains de ces misérables, qui ne leur épargnèrent aucun genre d'insultes en gestes et en paroles. Quand les soldats eurent fini de fouiller les poches et les meubles, ils poussèrent toute la famille dans une chambre avec des soldats armés pour la garder à vue.

La correspondance ajoute que la garnison s'est emparée de la maison qui a été soumise à un véritable pillage.

La liberté de l'intérêt.

Extrait du *Constitutionnel.*

La liberté des transactions est peut-être le plus précieux des droits dont le faisceau forme ce qu'on appelle la liberté civile. Avant 1789, les Français n'avaient la liberté ni de produire, ni de fabriquer, ni de faire circuler, ni de commercer, ni même de consommer ; la production et la consommation, ainsi que leur intermédiaire, le commerce, subissaient une foule de prohibitions et de règlements destructeurs de toute activité, de toute initiative et de toute richesse véritable.

De pareilles entraves ne disparaissent pas en un jour; les premières assemblées firent table rase des règlements prohibitifs et restrictifs; mais elles ne purent changer les idées en vertu desquelles ces règlements avaient été établis. Idées ou préjugés qui continuèrent à gouverner les esprits et qui survécurent à l'ancien régime.

Aussi, lorsque au commencement de ce siècle, la France recouvra le bienfait d'un gouvernement régulier, on vit ressusciter l'une après l'autre, plus ou moins modifiées, plus ou moins absolues, mais toujours vivantes, les idées de réglementation étroite et de perpétuelle ignorance qui semblaient avoir été noyées dans le flot révolutionnaire avec les maîtrises et les jurandes. Plus on proposa de règlements, plus on croyait travailler au rétablissement de l'ordre. C'était l'esprit du temps. Chose remarquable! le Premier Consul le combattit plus souvent qu'il ne lui céda; et en définitive, s'il réglementa la boucherie, la boulangerie, les Bourses, les marchés, etc., il s'opposa nettement au rétablissement des corporations marchandes et industrielles, que d'excellents esprits, imbus de préjugés, considéraient encore comme l'indispensable sauvegarde du commerce et des manufactures.

Le dix-neuvième siècle a donc reçu de son prédécesseur le lourd héritage des préjugés anti-économiques que l'ancien régime avait inculqués à la nation. Il n'a pas fallu moins de soixante années de discussions profondes pour amener une révolution scientifique dont les conséquences commencent seulement à se faire sentir. Les barrières dressées entre les peuples et même entre les citoyens d'une même contrée ne sont tombées que d'hier; il n'y a pas un an que le mot "prohibition" a disparu de notre Code douanier, et la chose subsiste encore, du moins pour quelques mois.

Il n'y a pas de jour où, en faisant un tour dans l'épais fourré de nos lois administratives, le gouvernement ne découvre quelque vieil engin hors d'usage mais toujours braqué sur la poitrine du travailleur; quelque vieille courtine lézardée, mais non détruite, dernier vestige de la forteresse prohibitionniste.

Monopoles, prohibitions, échelle mobile, pacte colonial, tombent successivement sous le marteau d'or du progrès; et cependant, on vient de s'en apercevoir il y a deux jours dans l'enceinte du Sénat, le principe de la liberté des transactions, ce principe vital, cette pierre angulaire de la société moderne, n'est pas encore pleinement reconnu par la loi; la loi du 3 septembre 1807, qui fixe le maximum de l'intérêt conventionnel et de l'intérêt légal en matière civile comme en matière commerciale, est toujours en vigueur.

Deux pétitions adressées au premier corps de l'Etat, la première par les banquiers du département de la Charente, la seconde par la chambre syndicale du commerce d'exportation de Paris, pour obtenir l'abrogation de la loi du 3 septembre 1807, ont fourni à M. le sénateur Bonjean la matière d'un rapport érudit terminé par des conclusions pratiques qui ne soulevèrent certainement aucune objection.

M. Bonjean pense qu'il serait raisonnable : 1o de modifier la loi de 1807 de manière à permettre aux banquiers de prêter au même taux que la Banque de France, puisque, depuis 1857, ce grand établissement est autorisé à élever, au besoin le taux de son escompte au dessus de 6 0/0; 2o d'autoriser les commerçants français à stipuler, dans leurs relations avec les négociants étrangers et avec ceux de l'Algérie et des colonies, un intérêt égal à celui qui est en usage dans le pays qu'habitent ces négociants.

Ce sont là, pour ainsi dire, des points de fait que le législateur sera conduit à constater par la force des choses. L'honorable rapporteur du Sénat en se renfermant scrupuleusement dans ce cadre restreint, qui d'ailleurs était celui des pétitions elles-mêmes, n'a pas eu à se prononcer sur le principe même de la liberté de l'intérêt, qui certes n'a pas moins d'importance pour les matières civiles que pour les matières commerciales.

Quant à nous, nous croyons fermement que le temps est venu de procéder à l'abrogation complète de la loi de 1807, et de rendre ainsi aux transactions leur liberté, à la propriété son indépendance, à l'individu sa responsabilité.

La limitation du taux de l'intérêt n'est au fond qu'une limitation du droit de propriété pour le prêteur comme pour l'emprunteur lui-même; pour le prêteur, car interdire à un citoyen de prêter son capital au dessus d'un certain taux, c'est lui interdire le libre usage de sa propriété, et c'est d'ailleurs établir une inégalité visible entre les divers modes de possession, puisque rien n'empêche un propriétaire de louer sa maison 7 0/0 de revenu, tandis que, s'il plaçait ses capitaux au même prix, il tomberait sous le coup de la loi qui punit l'usure ; pour l'emprunteur, car interdire à un citoyen d'emprunter sur ses biens immobiliers, mobiliers ou fiduciaires, au taux que déterminent sa solvabilité et son crédit, c'est lui nuire et paralyser entre ses mains les valeurs qu'il possède.

La question est encore plus grave quant aux rapports respectifs de l'individu et de l'Etat. L'Etat, tuteur des citoyens, intervenant dans leurs affaires privées pour les guider et les préserver des pièges de la vie, c'est une vieille théorie dont les gouvernements modernes tendent à se dégager de plus en plus. L'Etat le plus vigilant n'empêchera jamais un négociant inhabile de faire de fausses spéculations, au commerçant imprudent de faire faillite, au paysan d'acheter plus de terre qu'il n'en peut payer, ni un fils de famille prodigue de faire des lettres de change.

Que voulait le législateur en fixant le taux de l'intérêt? Prévenir et réprimer l'usure. L'expérience prouve que le but n'a pas été atteint. La fixation d'un maximum légal a éloigné les capitaux sérieux du prêt hypothécaire, et la propriété rurale s'est trouvée livrée à une classe infime de spéculateurs terriens, espèce de bande noire devenue à juste titre la terreur des paysans et des petits propriétaires. La loi de 1807 n'est pas une barrière pour ces terribles usuriers; elle n'est pas faite pour eux, et les détails navrans qu'a révélés l'enquête législative de 1850, prouvent que ce n'est pas par une loi de maximum qu'on pourra jamais les atteindre.

D'ailleurs, et cette considération est essentielle, lorsque la loi de 1807 fut rendue, les capitaux n'avaient à choisir qu'entre les fonds publics, alors extrêmement restreints, et les placements hypothécaires. La rente, quoique capitalisée à bas prix, ne pouvait avoir un attrait bien vif pour des gens qui avaient vu, depuis moins de quinze années, la double banqueroute des assignats et du tiers consolidé, L'argent se portait donc tout naturellement vers la terre; nous le répétons. Il n'avait guère le choix.

Aujourd'hui des milliards de valeurs mobilières ont été créées; elles rapportent, et nous parlons des plus solides, des intérêts fixes ou des dividendes qui ne sont pas inférieurs à 6 ou 7 0/0. Qu'en résulte-t-il? C'est que la loi qui a décidé qu'on ne prêterait pas au-dessus de 5 0/0, n'ayant pas pu ordonner qu'on prêterait, le capital se retire des valeurs immobilières où il n'est pas libre de se mouvoir selon les fluctuations de l'offre et de la demande, et va se porter sur les valeurs mobilières qui offrent un champ libre à la spéculation.

PAROISSE ST-TAMMANY,
13 septembre 1861.

Au Président Rufus Dolbear, Nelle-Orléans, Lne.

Monsieur—Les soussignés, votants de la paroisse St-Tammany, croient que la crise actuelle exige que nous envoyions à notre Congrès les personnes qui [illegible]... nous vous prions respectueusement de vouloir bien nous donner la permission de présenter votre nom comme candidat pour représenter le Premier District Congressionnel.

John H. Reddeck,	F. D. Barlow,
J. C. Graham,	John Lord,
Ethan Caston,	E. B. Thomas,
Nathan Page	W. Gorges,
James Galloway,	Quinia Cooper
Jules LeBlanc,	John C. Carpentier,
David Polly	Hamilton Loyd
L. M. Cooper	Henry Loyd,
Nicholas Oulette	F. F. Roseland,
Robert M. Lancet	Alfred Lacroix,
James A. Calhoun,	Bernal Ott,
A. S. Robertson,	Joel Addison
C. M. Bradley,	W. D. Henderson,
John Fuller,	Anderson J. Edwards,
John B. Rowland,	James Smith,
Robert Waldane,	Jo. Joyner,
Leroy Thomas	W. Tully,
J. C. Smith,	Grees Richardson,
Abraham Polly,	Daniel Brinkey,
Wm Holloway,	John Davis,
George H. Fenn,	A Verilloux,
L. Brown,	George Kennedy,
John Pierce	A. Gautier,
M. G. Crawford,	Joseph Mikrell,
W. B. Cook	John Vernol,
Mathew Dicks,	J. Vernol,
Austin Crawford,	Edward B. Sheban,
Olivier Sharp,	John Towers,
Samuel Cooper,	William Sylvester,

Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1861.

A MM. Jno H. Reddeck, Jesse Lefebvre, Nicholas Gaiston, Mathew Dicks, Andrew J. Edwards, Geo H. Fenn, M. G. Crawford, C. M. Bradley et autres, paroisse St-Tammany, Lne.

Messieurs—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant dans laquelle vous me demandez la permission que mon nom soit présenté comme candidat pour représenter le Premier District Congressionnel. [illegible]

Après avoir reçu un grand nombre d'amis, j'espère d'une grande majorité d'entre eux ... QUART DE SIECLE ... [illegible]

Je suis, messieurs, très respectueusement, Votre obéissant serviteur, RUFUS DOLBEAR.

Remerciements.

Nile-Orléans, 26 septembre 1861.

A M. RUFUS DOLBEAR,

Cher Monsieur—C'est avec un profond sentiment de satisfaction et de reconnaissance que je vous transmets le préambule et la résolution suivants, adoptés avec la plus grande unanimité et la plus grande cordialité à la dernière réunion de la dame compagnie des Orléans Cadets. [illegible]

Je suis avec respect, JOHN A. PURCELL, Secrétaire.

AU PUBLIC.

Ne m'étant aperçu que la Cour Criminelle se prononcera au sujet de la poursuite dont me menace M. JAMES SYME, je crois devoir informer le public de ce qui s'est passé entre nous.

Vers le 15 ou 16 de septembre un des commis de M. Syme vint me prier de céder à celui-ci de l'acide sulfurique. Je refusai net. Il insista, me disant que cet article était destiné à l'armée. Me rendant à cette dernière considération, je répondis que je livrerais un carboy à M. Syme. Le même soir je trouvai M. Syme ... [illegible]

Je termine en annonçant que mon acide est à la disposition du gouvernement ...

Ja COMMUNY.

ASSEMBLEE DES BOULANGERS

LES Boulangers de la ville sont invités à assister à une assemblée, qui aura lieu JEUDI PROCHAIN, 26 du courant, à une heure de l'après-midi, au bureau du Dépôt du Chemin de fer de Carrollton, à l'encoignure des rues Baronne et Perdido. 25 sept

BATTERIE WATSON.

LES conscrits devant partir samedi, 28 septembre, pour Memphis, prient les parents et amis qui auraient des paquets et lettres à faire parvenir aux membres de la compagnie, de les envoyer chez M. Hubbard & Co, 164 et 166 rue du Canal. La boîte sera fermée vendredi à midi.

F. A. HUBBARD, Jr., q. m. s.
A. LABOUISSE, Sergent.
J. J. POLK, caporal.
25 sept

Pour la défense publique.

JE désire prendre à loyer CENT NEGRES pour travailler aux fortifications, sur ma propriété au-dessous de la ville. Je les nourrirai aussi bien que je pourrai et leur donnerai un abri ... S'adresser au bureau de MM J. A. Lean & Co, rue St Charles, No 74. T. L. McGEE.

Le Marché Gratuit.

Nlle-Orléans, 22 septembre 1861.

LES soussignés, membres du comité du Free Market, annoncent que l'approvisionnement ne suffit plus pour la demande ...

THOMAS MURRAY, Président.
D. J. RICARDO, Secrétaire
HENRY LIER.
GOSNER SMITH.
E. T. SCHMIDT.
25 sept

LOUISIANA ACADEMY.

Rue Hopital, No 79,
ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. ... Des prospectus sont à la disposition des personnes qui en désirent.

A Louer,

La maison No 213, rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier. Il y a installation de gaz. L'ameublement actuel est offert en vente. S'adresser sur les lieux, ou chez ETARNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres. 25 sep

AVIS AUX CONFISEURS.

La maison Lion & Andrée, coin Royale et Bienville, offre à vendre un joli choix de pastillages, de toutes formes et de toutes dimensions. 26sept

GANTS JOUVIN.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de Gants Jouvin, à vendre chez LION & ANDRÉE, 84 et 86, rue Royale.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

DEUX CENTS douzaines couteaux à couper les cannes à sucre, de différents modèles.
A vendre par ROUSSET & VOORHIES, 83, Canal, près Chartres.

AUX HABITANTS RIZIERS.

DEUX CENT CINQUANTE douzaines faucilles pour couper le riz, ... faux pour le foin, 36 douz. manches de faux.
A vendre par ROUSSET & VOORHIES, 83, Canal, près Chartres. 25 sept

A VENDRE,

CIGARES DE LA HAVANE.

2,500 Regalia Chica, Cabanas.
2,000 Regalia del Rey, La Corona Flor.
4,000 Regalia Cinto de Colon.
2,000 Condores.
7,500 Londres, Cabanas la.
1,000 do do do Partagas Flor.
3,000 do do do supertor.
1,000 do do 2a.
2,000 Conchas, flor de Momias.
12,500 Breves, Intimidad la.
12,500 do do 2a.
12,000 Breves, Uriarte.
3,500 Londres, Intimidad la.
5,000 do do 2a.
4,000 do do 3a.
5,000 do do .....
3,300 Ricos, Comerciantes Meridiana.
10,000 Media Regalia, Espanola en Tetuan la.
10,000 do do do 2a.
10,000 do do do 3a.
6,000 do do Washington la.
5,100 do do do 2a.
15,000 do do Flor de Chaves la.
[illegible]
2,000 Conchas, Cervantes.
2,300 Regalia Britanica, Lopez la.
3,000 do do 2a.
2,000 do do 3a.
2,000 Flor Fina do la.
2,700 Conchas, Royas.
12,000 Media Regalia, Maso Habano.
2,000 do do American Flag la.
2,700 Londres, Flor de Mayo.
20,000 Media Regalia, Pando la.
[illegible]
5,000 Londres fino, Uriarte Flor.
[illegible]
4,000 Londres, Espanolas en Tetuan Flor fina.
[illegible]
4,800 Londres, Flor de Pando.
4,000 Media Regalia, Emelina.
20,000 do do Diamantes de la Corona.
15,000 Media Regalia, Libana.
4,000 Conchas, Maso, Habano.
6,000 Regalia Meridiana.
Ces cigares sont garantis et importés par F. FRATE & Co., No 20, Commercial Place. 25 sep

Vins en Barriques.

42 Barriques vins fins, en magasin et à vendre par H. BARROIS, 125, Vieille-Levée.

A LOUER,

A partir de 1er octobre prochain, la maison haute, ... située à l'encoignure des rues Esplanade et ... Pour les conditions, s'adresser à L. LAMBERT, rue des Magasins, No 68.

COLLEGE DES JESUITES,

ENCOIGNURE COMMUNE ET BARONNE.

La réouverture des classes aura lieu, dans cette institution,

Mardi prochain, premier octobre.

L. CUBIOZ, Supérieur.
26 sept

Institution de Jeunes Demoiselles,

Dirigée par Madame CHARPEAUX,
282 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.

MADAME CHARPEAUX annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 1er octobre. Pour plus de renseignements on peut se procurer des prospectus à l'établissement, au bureau de ce journal et chez les principaux marchands de musique.
15 oct

VERMOUTH—400 caisses Rodon & Co, en magasin et à vendre par B. D. GRATIAA & Co, 83, rue de la Douane.

PRUNES—en caisses de 4 lb, en magasin et à vendre par B. D. GRATIAA & Co, 83, rue de la Douane.

FRAISES—en caisses de 3 lb, à vendre par B. D. GRATIAA & Co, 83, rue de la Douane.

VIN AUGUE—400 caisses grandes et demi bouteilles, Lacompte & Co, à vendre par B. D. GRATIAA & Co, 83, rue de la Douane.

La Gorge, les Poumons et le Cœur.

LE Dr A. FOLLIN, ancien associé du Dr Robert Hunter annonce aux personnes atteintes de maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, qu'il ... rue du Canal, No 156, de 9 heures du matin à 5 heures ... Consultations en français, en anglais et en espagnol.

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de jalap de Mexique à vendre par CABALLERO & BASUALDO

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 25 Septembre 1861.

COTON—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Il a été reçu 60 balles.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée. Reçu, néant.

SUCRE ET MELASSE—Aucune vente. Il n'y a presque pas de stock sur le marché.

FARINE—155 barils de superfine à $7 50, 80 à $7 37½, 50 de low extra à $7 75, 180 de bon extra à $7 75 et 216 d'extra de choix à $8 le baril.

MAIS—935 sacs de blanc, à 75 cts le boisseau.

FOIN—37 balles de foin ordinaire à $46 le tonneau. Les petits lots de bonnes qualité rapportent $50 le tonneau.

AVOINE ET SON—Aucune vente n'a été annoncée.

PORC—Le mess se détaille à $45 le baril.

GRAISSE—Le prime en tierçon se détaille à 25 cts et, en barillet, à 27 cts la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 septembre 1861.

Reçu aujourd'hui 322 bœufs du Texas, 39 porcs, 465 moutons et 66 veaux. Vendu 164 bœufs du Texas, 29 porcs, 795 moutons et 66 veaux. A vendre sur pied 979 bœufs du Texas, 177 porcs, 511 moutons, et 40 veaux.

[illegible: price table]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivée hier,

Steamboat Lizzie Simmons, Richardson, de Memphis.

Reçu par le fleuve :

Par le steamboat Lizzie Simmons, de Memphis, 30 barils farine Given, Watts & Co—35 do A D Hamilton—100 de Ménard & Vignaud—275 do S M Kennedy & Co—150 sacs farine Robertson & Co—59 sacs patates W Fontenot—138 de divers articles Morton & Mosby—139 de patates F P Mogan—12 boucauts tabac Ménard & Vignaud—4 de Anderson & H—... [illegible]

Par le railroad des Opelousas, de Brashear City—32 barils mélasse, 1 boucaut sucre Wm & Howes—9 do Hall & Rodd, boucauts sucre, 3 barils do DeForest & Dunnare—1 baril mélasse Hickman, Dagas & Maignan—26 balles laine G L Dolsen & son—15 do Pinchard, Steele & Co—1 do W Armstrong—1 boucaut farine de maïs, 3 bœufs pour le marché gratuit—107 têtes bestiaux J M Roy—46 do J T Noel—100 do C Wiltkins & Co—17 do Ed White—40 do do, 52 cochons Pasch & Roy—23 do Hall & Rodd—2 do Lane, Seiter & Co—5 barils huile West, Bonshaw & Cammack—36 balles laine G L Dolsen & Son—12 cochons E Sagasy—163 têtes bestiaux J M Roy—84 do Ed White—10 do E Imboden—divers articles à ordre.

Par le chemin de fer de Jackson, de Canton, 2 balles coton J B Valentine & Co.

Au Public.

MME LAY vient d'arriver de la Virginie. Elle ne restera ici que peu de jours et recevra avec plaisir des PARDESSUS en caoutchouc ou autres pardessus imperméables, pour les soldats du Sixième Régiment, Col. Seymour. Les personnes qui peuvent fournir ces articles ou voudraient faire ... contributions chez M. D. PEXIS, ... rue Royale; chez M. JOHN AGAISSE, notaire public, Passage de la Bourse; No 143, ou à la résidence de Mme LAY, rue Robin, entre les rues Magazine et Camp.

On trouvera chez Mme Lay chaque jour jusqu'à midi. ... 25sept—6f

AVIS.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison de J. RAMONHAN & CO, est dissoute d'un commun accord à partir du 24 août dernier, pour l'expiration du contrat.

La maison continue les affaires sous la raison de S. CAMORS & CO.

DEMANDE.

UN excellent économe désire être employé sur une habitation sucrière. Il a une expérience de dix ans ... S'adresser à ... rue St-Louis et Conti. 26sept—6t

AVIS.

MA femme, Thérèse Ravan, ayant quitté mon domicile, je préviens le public que je ne serai pas responsable des dettes qu'elle pourrait contracter. MIGUEL RAMIREZ.
2 sept—6

DUPUY,

236....Rue Royale....238

FABRIQUE DE PLUMES.

Fait toutes sortes de garnitures pour dames; nettoie et teint les plumes des dais de pompes funèbres.
24 sept—6f

CHEVAL TROUVÉ.

Trouvé, lundi, le 16 courant, un cheval que le propriétaire peut venir réclamer en payant les frais. Il touche de l'œil droit ... s'adresser dans le rue de l'Hôpital, No 85, entre Royale et Bourbon. 24sept—3t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année suivante, aura lieu le Jeudi, 31 octobre courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. J. W. HINCKS.

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc. ... S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 26. 2sept—1m

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu. ... Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER, Agent des Etats Confédérés.

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre).

AGENT M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de L. & A. LE BEAU est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. ALFRED LE BEAU reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.
Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1861.
LOUIS LE BEAU,
ALFRED LE BEAU.
17 sep—6f en 15j.

A LOUER.

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861. 3sep

A vendre à l'amiable,

UN ... [illegible]

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lesquels sont vendus à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assortis, à manches courts;
4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées;
6 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.
En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 58 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties.
3 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties.
A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, No 58, Vieille Levée.

MOULIN DU GLOBE,

Rue St Pierre, No 162, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelle quantité,

De la Farine de Maïs fraiche, Gruau d'Avoine, &c.

Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Hodge, rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 61, Bureau de Poste, seront promptement exécutés.

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ,
AU COMPTANT.

THEOD. DANZIGER,

A l'encoignure des rues St Philippe et Royale,

Vient de retirer de la Douane, un joli assortiment de calicots français et anglais; une variété de MARCHANDISES SECHES d'automne, telles que velours, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs du pays et flanelles coton. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant.
Pardessus de coton blanc, à 12 cents et demi la yarde.

MERCHANTS HOTEL
ET RESTAURANT,
Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.

LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, ... Pension et logement par mois........ $30 00 ... Pension 12 tickets pour........ 5 00
E. ASET, propriétaire.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Chemises toile et coton, linge fait et marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY,
C. Samory, encanteur.

JEUDI, 26 septembre, il sera vendu, à 10 heures, à ses salles d'encan, aux Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
80 douzaines chemises toile et coton.
Aussi :
Un assortiment linge fait de saison.
Et
Un assortiment marchandises sèches.
Conditions à la vente. 25 sept

VENTE SANS RESERVE.

Chaussures ! Chaussures !

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 26 septembre, il sera vendu à 10 heures, à ses salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—Une facture chaussures pour femmes et enfants. Conditions à la vente.

R. SCOTT, Encanteur,

VENDRA, JEUDI, 26 septembre, à 10 heures, au magasin, rue Gravier, No 55, les marchandises suivantes:
Viandes, poisson, volaille et légumes préservés en boîtes hermétiquement soudées; épices; sauces; chocolat; tabacs, cigares; cognacs; gin, ale, quincaillerie, parapluies, &c., 100 caisses vin rouge, 10 quarts eau-de-vie la Rochelle et 5 barriques ... cognac. Conditions—Comptant.

Vente pour cause de liquidation.

Verrerie, Porcelaine, Cristaux, Paniers, Candélabres, Lampes, Ferblanterie, Installation de magasins, &c., &c.—Sans réserve.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

VENDREDI, 27 septembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin situé rue de Chartres (autrefois Condé) No 196, entre les rues Ste-Anne et Madison, savoir:
486 lots, composés de cristaux français taillés, verres superieurs taillés et moulés porcelaine blanche et dorée, articles de fantaisie, verreries assorties, faïence fine et commune, lampes à camphine et à huile, candélabres et porte-bougies plaqués et en composition, pièces pour verres, baquets ovale en zinc et ferblanterie, terrines et marmites de Marseille.
250 boîtes et 125 boucauts verres de Pittsburg et de Boston contenant verres pour barres, jarres à bagues (bleu et blanc), verres à pied pour tables, carafes pour liqueurs et bitters, bo ... à pied, sucriers, salières, compotiers, vases à ... verres à soda.
Installation de gaz: deux grandes vitrières du milieu, ... vitrières pleines pour étalage, étagères, enseigne, table, &c., &c.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $200, comptant, et au-dessus de $200 soixante jours de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'encanteur.

Huile, Vermouth, Bouchons, Cognac, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 27 septembre, il sera vendu à l'encan au magasin No 56, rue Vieille Levée
2'0 caisses vermouth—25 caisses vermicelli,
1.0 do huile—50 balles bouchons
80 paniers champagne—4 barils anisette,
12 barils cognac—22 barils vins
Tabac, clous de girofle, papier à lettres, anisette, petits pois, whisky, rhum, prunes, &c.

Vêtements et linge de peau pour Dames et Messieurs, bijoux, broderies, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

VENDREDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue du Cirque, entre Poydras et Lafayette, No 179, 20 lots de vêtements pour dames et messieurs, linge de peau, etc, robes de soie et de laine manteaux, châles, manteaux, pantalons, habits et gilets de dessous, bijoux, broderies et autres articles de toilette.

Meubles pour cause de déménagement.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI 27 septembre 1861 à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu, au No 87, rue Dauphine, près Canal, Sopha, glace, tables, tables, armoires, toilettes, lavabos, lits, berceuses, chaises, ... garde-manger, pendules, ornements de cheminée, &c, &c.
Conditions, comptant à la livraison. 26 sept

VENTES JUDICIAIRES.

Ernest Brinkmann vs la succession de Frederick Kohler.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 589—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 1er octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont la description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, de la Levée, d'Espagne et Victoire ...

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
31 août—12, 26 sept.

John L. Dunn exécuteur testamentaire de A. K. C. Mairand vs Mlle Delphine Sinclair.

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans No 3441—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le jeudi, 3 octobre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands, rue de la Douane, No 231, entre les rues Franklin et Tremé ... SAMUEL HAMILTON, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de L. A. Garide, et son épouse—No 17,499.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication les raisons qu'ils pourraient avoir pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. MICHOT, Député-Greffier.
17 sept—21, 26

SUCCESSION de JOHN LABASC.

LES Créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes à messieurs BUDD & LAMBERT, avocats, rue Toulouse No 61. 18 sept—21 26

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le procès susdit, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal.—Le navire *Marshal*, ses agrès, apparaux, meubles et embarcations, de 1640 tonneaux, 33/95. Conditions, comptant ou en billets Confédérés.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 24 août 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.
26 août—t. f. j.

BILLET PERDU.

PERDU, dans le courant du mois de juillet dernier par Wm A. Nott courtier, un billet hypothécaire tiré par N. Hollard, daté du Bayou Joe, paroisse Carroll Louisiane, 3 avril 1861, payable à dix mois de date, à l'ordre des soussignés et par eux endossé pour la somme de trois cent quatre vingt-trois piastres 68 cents ($383 68/100).
Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet.
26 sept—24 28 LOGAN SONIAT & CLAIBORNE

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'Emprunt Confédéré, en produits qui seront vendus par leurs agents ou leurs facteurs à l'époque et de la manière qu'ils désigneront, et dont le montant sera placé dans des Bons Confédérés portant huit pour cent, annoncent aux Planteurs et aux personnes qui voudront souscrire, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire.
CHARLES DERBIGNY, JAS D. DENEGRE, } Commissaires
18 sep—

Demande de Maîtresse de Française.

ON demande pour aller à la campagne, dans un Pensionnat de Demoiselles, une maîtresse de français. On exige de bonnes recommandations et que la personne soit catholique. LOBIT, CHARPANTIER & Co, 62 rue de la Douane.

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. F. LACAZE, 209 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général.
Les soins les plus minutieux sont garantis pour tous articles sortant de leur atelier.
LAZARD & MICHEL, 209 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande.

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société.
Nelle-Orléans, 12 septembre, 1861.
J. J. JOHNS
H. DESSOMMES,
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés en bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES, pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal.
Nelle-Orléans, 12 septembre 1861
H. DESSOMMES.
Ed. A. DESSOMMES.
A. DESSOMMES, en commandite.

Seule agence des célèbres STACKER IRON-WORKS, TENNESSEE.

A partir de ce jour, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières à sucre, grilles et gueules de fourneaux sera comme suit, vis:
34 @ 36 pouces, $1 par pouce; 42 @ 60 pouces $1 25 par pouce; 72 @ 84 pouces $1 50 par pouce.
Grilles 4½ cents par livre, gueules de fourneaux $30, 35, $40, selon la grandeur et le modèle.
Prix comptant. E. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-commissionnaire, No 12, rue Union

Chaudière anglaise à sucre, De la célèbre fonderie de R. et J. Rankin, à Liverpool.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de chaudières à sucre, aux prix suivants—
—Chaudières de fer fondu—
De 42 à 66 pouces compris, à $1 25 le pouce;
De 72 à 84 do do à $1 25 do
—Chaudières en fer battu—
à 14 cents la livre.
M. A. DELIZARDI & Co, Rue Bienville, No 32.

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 30, RUE GIROD.
John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Sweef

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens.

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à dessèchement, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poutres pour fenêtres, etc.
Travaux de forgeron dans tous les genres.

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui peut grande cour, grand jardin et toutes les conditions désirables à bon marché.
S'adresser encoignure Claiborne et Bagatelle, No 449 de midi à 4 heures.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation extraordinaire
Le Dimanche 29 Septembre 1861.
Donnée par MM. Julian, Jolly, Choi, Deligne, Chaffary, Mme Julian, Deligne et Hotter.

La Femme doit suivre son Mari,
Comédie en un acte.

LE FILS DE LA FOLLE,
Drame en cinq actes.

La Hotte sacrée,
Folie-vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures précises. 26 sep

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 29 SEPTEMBRE 1861, à 7¼ h. précises.
Dernière représentation de la compagnie des zouaves français partant pour Richmond.
—*Spectacle choisi*—

LES SALTIMBANQUES,
Comédie parade en 3 actes de M. Dumersan.

La reprise du charmant vaudeville en un acte,

UNE FILLE TERRIBLE.
Le zouave Léon remplira le rôle de la fille terrible âgée de 16 ans.

A la demande générale,
LES DEUX PECHEURS,
Opérette bouffe en un acte, musique d'Offenbach.

EXERCICES, MANŒUVRES ET ÉVOLUTIONS MILITAIRES,
(entièrement nouveaux,)
arrangées et commandées par le zouave Fréderick, exécutées par le Peloton de Tirailleurs de la Légion Française que le zouave Fréderick a instruit.
Nota.—Ces messieurs ont généreusement offert leur bienveillant concours à leurs compatriotes les Zouaves.
Pour finir
LE RONDEAU DES ZOU! ZOU!!
chanté par les Zouaves et Messieurs de la Légion.
Pour les billets à l'avance et location, s'adresser au théâtre les samedi et dimanche de 9 heures à 3 heures.

Académie de Musique.

JEUDI, 26 SEPTEMBRE 1861.

Changement complet de spectacle.

Pièces comiques et chansons — HARRY MACARTHY, dans le drame irlandais. Mlle LOTTIE HOTEL-LE et une excellente compagnie.
On jouera, dans le cours de la soirée, BRIAN O'LINN, TWO FATHERS et CONTENTMENT VS. RICHES.
Entrée—50 cts, galeries pour gens de couleur, 25 cts.
Les portes seront ouvertes à 7 heures.

Représentation d'Amateurs,

AU PROFIT DU FREE MARKET,

AU THÉATRE DE L'OPÉRA,
Jeudi soir, 26 du courant.

On jouera le célèbre drame de RICHELIEU or THE CONSPIRACY et la comédie de HIS LAST LEGS — Un excellent orchestre exécutera des morceaux choisis. Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs :

Thomas Murray,	H. Lier,
Gardner Smith,	D. J. Ricardo,
C. F. Schmidt,	J. B. Freas,
C. Bienvenu,	Jno. F. W. Collens,
W. P. Vincent,	C. W. Culbertson,
B. M. Turnbull,	W. M. Perkins,
Gerard Stith,	B. F. Delabarre,
L. F. Forstall,	J. H. Harkins,
Jos. Rogers,	W. F. Hodgkins,
J. B. Leefe,	James Davis,
H. M. Denisol,	R. Gardère,
G. De Feriet,	Paul W. Collens,
E. C. Kelly,	J. L. Warner,
A. Bondousquié,	E. V. Fassman,
J. Pemberton,	F. H. Wood,
John Turpin,	Joseph Cair

Prix du billet, $1 50. A vendre par les directeurs et au contrôle qui sera ouvert mardi, mercredi et jeudi, 24, 25 et 26. Les personnes qui achèteront des billets au dehors, pourront avoir des places en s'adressant au contrôle.
Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie du soir. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

GARDES D'ORLEANS—Cinquième Compagnie.

Les membres de la Cinquième compagnie se réuniront à l'arsenal, rue d'Orléans, dimanche 29 courant, à 7 heures précises du matin, pour tir à la cible. Equipement complet moins le sac à brevet, guêtres blanches. Soyez ponctuels.—Par ordre du capitaine.
EUGENE TOURNE, Sergent major.
26 sept

LEGION FRANCAISE.

—Ordre No 54—

Nlle-Orléans, 26 septembre 1861.

La première compagnie se réunira aujourd'hui, 26 du courant, en assemblée ordinaire, pour procéder à l'élection d'un lieutenant, en remplacement de Mr. S. V. Barret, décédé, et d'un sous-lieutenant, en remplacement de Mr. H. Tacon, qui a décliné le grade auquel il avait été élu.
L'assemblée sera présidée par l'Adjudant-Major assisté de MM. les capitaines O. Lecoutre et Paul Juge.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, Adj. Major.
26sept—1t.

LEGION FRANCAISE.

2me COMPAGNIE.

Le cadre de cette compagnie n'étant pas au complet, ceux qui désireraient en faire partie s'adresseront chez le capitaine Mr. Manint, ... Crapo et Histoire, ... Boulanger, ... Bourbon ... [illegible]

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans.

Los señores oficiales que componen este cuerpo se reuniran hoy á la seis de la tarde, en la sala del cuartel, calle de Campos-Eliseos, esquina de Grandes Hombres, para asuntos importantes.
Nueva Orleans, 26 de setiembre 1861.
Comandante JUAN MIANGOLARRA.
26 set

Legion Española.

la COMPAÑIA.

Los miembros que la componen se reuniran el Jueves, 26 del corriente, de 6 á 7 horas de la tarde, en el salon del Globo, calle San Pedro, esquina Sn Claudio, en donde tendrán lugar las elecciones para los empleos vacantes.
Se espera la mayor puntualidad
De orden del Capitan.
El sargento 1o
J. DOMINGO.
2sett—2

LABATUT NATIVE GUARDS.

Les membres de cette compagnie se réuniront à la réunion JEUDI, 26 courant, à 7 heures précises du soir, pour affaires très importantes.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine.
M. GLAUDIN, Sergent-Major.
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1861. Ssept—1

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

Cette compagnie, organisée pour la garde de la ville, recevra encore quelques membres pour compléter son effectif. Les personnes qui désirent faire partie des TIRAILLEURS pourront s'inscrire à la caserne de la Compagnie, encoignure Jefferson et Levée mardi 24 et jeudi 26 septembre de 7 heures 1/2 à 9 heures du soir, et tous les jours, chez le capitaine, encoignure Toulouse et Bourbon. Le capitaine des Tirailleurs
G. CHAGNARD.
24 sept—3

ZOUAVES D'INKERMANN.

PELOTON DE TIRAILLEURS,
Instruit par le zouave Frédérick.

Messieurs les membres du peloton de Tirailleurs qui ont offert généreusement leur concours aux zouaves, sont priés de se rendre, JEUDI, 26 courant, à 7 heures du soir, au Théâtre d'Orléans (entrée des artistes) pour exercices et manœuvres.
FREDERICK, Directeur de la compagnie des zouaves.
24sept—3t

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 29 août 1861.

MR. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, a sa séance du 27 courant.
Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dues à l'ancienne corporation. Les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.
Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.
Par ordre du Board.
O. DE BUYS, Secrétaire.
30août—30f

GIQUEL & JAMISON,

196, rue du Canal,

OFFRENT au public un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toile à drap 12/4 Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrai,
Damassé pour tables 6/4, 8/4, 10/4,
Services damassés du Béarn,
Services toiles, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c &c.
GIQUEL & JAMISON, 196, rue du Canal.

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement à la machine dans cette ville, du chanvre le plus pur.
Nous employons environ 300 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans la rue Poydras, Nos 34 et 36.
S. H. KENNEDY & Co.
J. U. HUGES.

A LOUER.

Au premier novembre prochain, les étages supérieurs de la maison située rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine, dont le rez-de-chaussée est occupé par MM. Rillieux & Reggio.
Ce local, à cause de sa porte cochère, sa remise et ses écuries, conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à D. B. MACARTY, No 31, rue Conti.
10 sept—1M

A LOUER.

Une maison à double étage, délicieusement située, parfaitement meublée, au coin des rues Rampart et Esplanade, dans laquelle existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, sera louée à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.
S'adresser à JOHN WATKINS, No 270 rue St Claude, ou à H. DE FUENTES & Co, 38 rue de la Vieille Levée.

Maisons et Terrains à louer.

1re District — 3 îlots face à la rue Poydras.

1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmyra, entre Roman et Prieur.
1 do rue Roman entre Gasquet et Palmyra.
2me District.
Un vaste terrain rue Claiborne et Canal.
1 maison à étage, encoignure Douane ...
[illegible]
3me District.
1 maison à étage, rue Marigny près Moreau No 38.
1 do rue des Grands Hommes près Bagatelle No 270.
1 do rue des Grands Hommes près Bagatelle No 252.
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 168.
1 do même rue No 170.
1 do même rue No 171.
1 do rue des Français, No 15.
Aussi—Plusieurs terrains dans les quatre districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 28, à Fcs. LACROIX.